

# Bilan 1972, perspectives 1973, tels ont été les deux volets de l'exposé du maire de La Seyne qui a présenté dimanche les vœux de la municipalité à la population...

Poursuivant la publication du discours de M. le maire de La Seyne, nous aborderons aujourd'hui le problème de la T.V.A. qui grève les budgets communaux et des charges qui, par le jeu des transferts peuvent au chapitre des dépenses communales alors qu'elles devraient être prises en compte au budget de l'Etat.

Comme nos lecteurs pourront le constater par souci d'objectivité, nous n'avons rien retranché de cet exposé. Chacun d'entre eux aura la possibilité de juger et de conclure en fonction.

« Quant à la T.V.A. payée par les communes sur toutes les dépenses d'investissement et que ne paient pas les sociétés privées sur les leurs, c'est le moyen pour l'Etat de reprendre de la main gauche, les subventions qu'il a donné de la main droite.

« Voilà pourquoi nous disons que si cette politique de l'Etat devrait se poursuivre, le développement des communes est sérieusement compromis et ces exemples prouvent que nous n'exagérons pas en parlant du pillage des finances communales par l'Etat.

« D'ailleurs, ces charges ne sont pas les seules que l'Etat met au compte des communes.

« Pourquoi par exemple les communes doivent-elles payer les contingents pour l'aide aux grands malades dont la charge revient à l'Etat ?

« Pourquoi les communes doivent-elles payer l'indemnité de logement aux fonctionnaires de l'Etat que sont les instituteurs ?

« Pourquoi les communes doivent-elles payer pour la police d'Etat ou la justice, pour les prud'hommes ou l'entretien des établissements scolaires du second degré ; pour l'organisation des élections législatives ou des impôts comme un particulier ?

« Ce sont toutes ces charges indûment payées qui accablent les communes, les limitent dans leurs possibilités de réalisations pour les besoins de la population et les mettent dans l'obligation d'augmenter chaque année la charge fiscale des contribuables.

## A LA LIMITE DES POSSIBILITES

« Et comme cela dure depuis plus de dix ans maintenant, nous aurons bientôt atteint la limite des possibilités contributives des citoyens ; d'où les graves problèmes posés aux élus à l'époque de l'élaboration de leurs budgets communaux.

« C'est-à-dire que les conseils municipaux se trouvent de plus en plus placés devant le dilemme suivant :

— Ou bien réaliser selon les besoins de leurs communes mais en aggravant encore la charge fiscale déjà trop lourde de la population.

— Ou bien ne pas augmenter la charge fiscale, mais se condamner à ne rien faire, sinon d'expédier les affaires courantes.

« Il s'agit donc bien, vous le voyez, d'une importante question de politique, générale de l'Etat puisqu'il suffirait que celui-ci prenne à son compte les charges qui lui reviennent pour que les conseils municipaux se retrouvent aussitôt en possession des moyens financiers leur permettant de faire face aux besoins d'équipement et de modernisation de leurs communes, sans recourir à de nouvelles augmentations d'impôts.

« Sans doute, on pourra nous dire que si l'Etat prenait à son compte toutes les dépenses que les communes supportent à sa place, le budget national risque de se trouver déséquilibré.

« Mais cette objection nous paraît sans valeur puisque jusqu'en 1963, une très grande partie de ces charges étaient au compte de l'Etat sans que pour autant le budget national soit déséquilibré.

« Et puis, s'il devait y avoir déséquilibre du budget national, pour compenser les charges enlevées aux communes, le gouvernement pourrait décider de mettre un terme aux privilèges fiscaux qu'il accorde aux grosses sociétés et retrouverait là plus de 2000 milliards d'A.F.

« Et si cela ne suffisait pas, le gouvernement pourrait encore décider, de supprimer certaines dépenses de prestige ; telles que

celles de la force de frappe atomique, aussi inutile que dangereuse, pour se procurer encore 1000 milliards supplémentaires.

Comme quoi, il nous paraît indiscutable que l'avenir des communes dépend de l'orientation et des choix de la politique nationale.

« Dès lors, pour assurer l'avenir des communes en donnant aux collectivités locales la possibilité de remplir entièrement leurs tâches, il n'apparaît plus qu'une solution ; celle de changer de politique à l'échelon national.

« Et à ce propos, vous me permettez de dire quelques mots d'un événement national, dont vous seriez surpris que je n'en dise rien, puisque toute la France en parle et surtout les membres du gouvernement.

« Je veux parler du programme commun de gouvernement des partis de la gauche française ; mais je ne vous en parlerai que pour sa partie qui intéresse les communes, la partie en rapport avec la gestion et les libertés communales.

« Ainsi en prenant connaissance du contenu du programme commun nous constatons qu'il prend à son compte la revendication fondamentale des associations départementales et nationales des élus communaux et des maires ; c'est-à-dire une « juste répartition des charges et des finances entre l'Etat et les communes ».

## A CHACUN SES CHARGES

« En clair, cela veut dire que les communes n'auront plus à payer les charges qui reviennent à l'Etat ; qu'elles seront exonérées de la T.V.A., qu'elles recevront une meilleure part de la fiscalité nationale.

« S'il en était ainsi et l'intérêt des communes, donc des citoyens, est que cela soit le plus tôt possible, nous n'aurions plus d'inquiétude pour l'établissement de nos budgets.

« Ecoutez plutôt ces quelques chiffres que nous avons établis avec l'étude du budget 1973.

## 405 MILLIONS AF DE CHARGES

« Les charges que nous paierons pour le compte de l'Etat dont je vous ai donné l'énumération, représenteront 405.000.000 A.F. tandis que ce que nous paierons à l'Etat par le moyen de la T.V.A. représente encore 104.825.000 A.F.

« Voilà déjà 510 millions de francs anciens, en chiffres ronds, que nous retrouverions en plus dans notre budget 1973 ; c'est-à-dire l'équivalent du produit de 34 % des impôts locaux, patentes, cote mobilière, foncier bâti et non bâti.

« Et si en améliorant la répartition de la fiscalité il était accordé aux communes le 100 % au lieu du 85 % du produit de la taxe sur les salaires, comme le réclament les élus communaux et comme le programme commun se propose de le faire ; ce serait encore 91.919.000 A.F. que nous recevions en plus.

« Cela veut dire que les ressources de la commune se trouveraient augmentées de 602 millions, et permet d'imaginer tout ce qu'il serait possible de réaliser pour améliorer la vie de nos concitoyens, en réduisant même le taux de leurs impôts.

« Ajoutons encore que les mesures prévues par le programme commun et destinées à améliorer les conditions de vie des travailleurs manuels ou intellectuels, seront une source d'activité supplémentaire pour le commerce, l'industrie et l'artisanat, donc de prospérité des finances communales.



« C'est de cette façon, et après avoir supprimé le contrôle préalable des préfets, que le programme commun entend assurer une véritable autonomie des communes qui auront de plus les moyens juridiques et financiers pour constituer les réserves foncières indispensables à leur développement urbain et à leur modernisation.

## EN CONCLUSION

« Je n'irai pas plus loin dans la démonstration, mais en conclusion de cette brève analyse du contenu du programme commun de gouvernement ; nous ne craignons pas d'affirmer qu'il apporte une réponse positive aux préoccupations essentielles de tous les conseils municipaux et maires de France, et que son application ouvrirait pour les communes, une ère d'expansion et de prospérité sans précédent, tout en leur assurant la plus large autonomie.

« C'est pourquoi, nous pensons qu'il correspond aux intérêts immédiats et à venir de notre ville et de nos concitoyens et que même pour ceux qui ne pensent pas toujours comme nous, il mérite réflexion.

« Mesdames, Messieurs, chers amis,

« Par cette allocution, nous avons voulu à la fois vous rendre compte de notre activité, de nos difficultés et vous dire les moyens de les surmonter, avec notre espoir dans des changements permettant à notre ville de La Seyne de continuer sa modernisation et prospérer dans tous les domaines.

« En espérant vous avoir intéressés en tant que citoyen responsable d'une partie de la vie de notre cité pour laquelle vous vous dépensez, je souhaite que 1973 soit une bonne et heureuse année pour vous et vos familles ; pour les membres des associations et services que vous dirigez.

« Je souhaite que vos sociétés, administration, services ainsi que le conseil municipal puissent encore développer et améliorer leur activité au service de tous.

« Je souhaite enfin que l'année 1973 soit pour les Seynois comme pour tous les Français le point de départ d'un avenir meilleur conduisant au bonheur des hommes, dans l'amitié et la paix.

« Bonne et heureuse année 1973 et vive notre ville de La Seyne ».

## LES VŒUX DE M. A. PEIRE

M. Maurice Paul, adjoint au maire et conseiller général, devait

donner ensuite la parole à M. Alex Peire, adjoint au maire, président des amis de La Seyne ancienne et moderne, qui déclarait :

« En ce début d'année nouvelle, au nom des sociétés que j'ai l'honneur de représenter et en mon nom personnel, je vous prie M. le maire, d'accepter nos remerciements pour votre invitation à cette belle et traditionnelle réception, remerciements auxquels nous joignons nos vœux les plus sincères pour vous et vos collègues du conseil municipal.

« Que l'année 1973 soit pour vous et vos familles une année de santé, de bonheur et de joie dans une atmosphère de détente et de paix.

« Vous venez, M. le maire, de nous exposer avec clarté et force arguments les nombreux problèmes qui jonchent la difficile administration municipale d'une ville.

« Tant d'obstacles s'élevèrent sur l'interminable trajet qu'ont parcouru tous les projets depuis leur conception jusqu'au jour de leur réalisation.

« Commissions, sous-commissions, réglementation en constantes gestations et modifications, dossiers égarés, inscription au Plan, classement souventes fois soumis au favoritisme, subventions refusées, ou précaires et tardives, ce qui conduit à l'autofinancement des projets, seul possible par l'augmentation des impôts locaux et directs...

« Tout cet ensemble de procédure s'égare dans un sombre labyrinthe dans l'unique but de rendre les municipalités impopulaires auprès des électeurs, psychose que l'Etat cherche à aggraver par la mutation sur les budgets des départements et des communes des lourdes charges qui pourtant lui incombent...

« Je me permets de ne pas croire en la réussite de cette manœuvre, la commune ayant toujours été et devant rester toujours la cellule de la nation, tout comme la famille restera le berceau de la civilisation.

« Cependant un grave problème reste inquiétant, celui imposé par l'Etat, pour le regroupement des communes dans des aires géographiques et économiques.

« Avec ses œuvres scolaires et sociales, avec ses H.L.M. ses lycées, ses collèges, avec ses sociétés culturelles et sportives, avec ses industries, ses plages, ses forêts et ses cultures. La Seyne n'aurait rien

à gagner en s'agglomérant avec des communes voisines... elle y perdrait ce qu'elle a de meilleur sans contrepartie acceptable.

« Nous savons avec quelle tenacité et quelle énergie nos édiles, conduit par le maire, défendent l'intégralité et les intérêts de notre cité, nous savons qu'ils ne lâcheront rien et que, si malgré tout, un tel regroupement leur était imposé, sur un seul appel d'eux, toute la population se dresserait pour défendre l'avenir de leur ville comme ils le firent déjà lors de graves menaces qui pesèrent sur le devenir de nos chantiers navals.

« Avant de conclure, permettez-moi M. le maire, de souhaiter la réalisation de tous les projets envisagés et étudiés pour donner plus de bonheur, et de bien-être à notre bonne population seynoise, c'est-à-dire, encore plus d'écoles, de collèges, d'H.L.M., d'œuvres sociales et scolaires, de stades, de colonies de vacances.

Tout cela dans la confiance que vos collègues du conseil municipal et tous vos administrés ne cessent de témoigner à votre probité et à votre sagesse, qualités avec lesquelles vous accomplissez les lourdes charges de votre fonction de maire et avec lesquelles aussi vous assumerez celles qui, j'en suis certain, vous seront confiées demain...

Et pour terminer, je vous adresse de nouveau à vous tous pour vos familles, pour les sociétés et groupements que vous représentez mes vœux les plus sincères gardant au cœur l'espoir que l'année 1973 nous apportera la paix enfin retrouvée dans un grand élan de fraternité universelle. »

**NOS PHOTOS :**  
Dans la salle des fêtes, les personnalités présentes ?

(Photo M. Putti.)